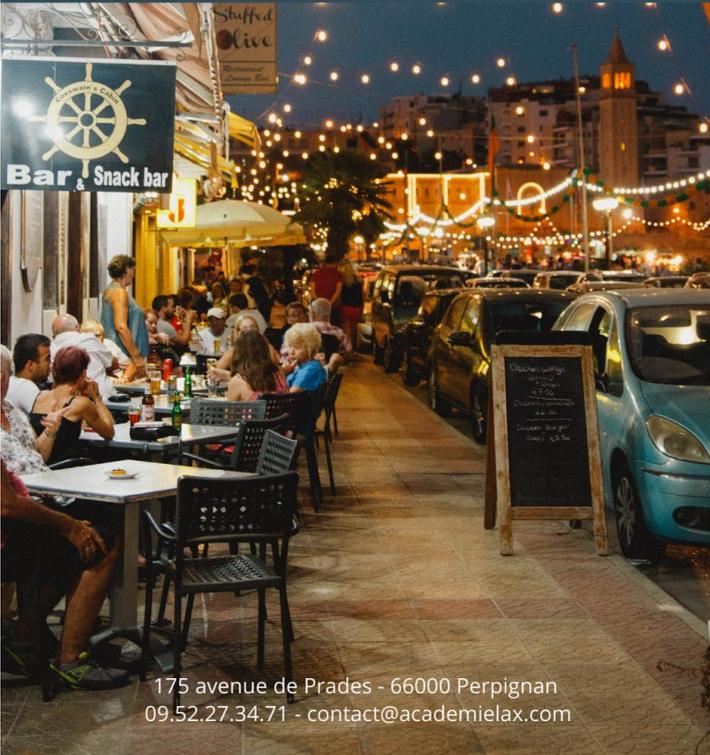


PERMIS D'EXPLOITATION



FORMATION
PERMIS D'EXPLOITATION



175 avenue de Prades - 66000 Perpignan
09.52.27.34.71 - contact@academielax.com

Objectifs pédagogiques Connaitre la nouvelle législation applicable et obtenir le permis d'exploitation, l'environnement juridique professionnel, des responsabilités et obligations liées à l'exploitation d'un établissement ayant une licence débit de boisson ou pourvu de la petite licence restaurant ou de la licence restaurant.

Public : Formation obligatoire pour toute personne déclarant, l'ouverture, la mutation, la translation, le transfert d'un débit de boissons à consommer sur place de 2, 3,4ème catégorie, toute personne déclarant l'ouverture d'un établissement pourvu de la petite licence restaurant ou de la licence restaurant.

Prérequis : aucun

Equipe pédagogique : Intervenants expérimentés délivrant le permis d'exploitation

Méthodes et moyens pédagogiques : Présentation de slides, Remise de supports de formation (envoi par mail), Présentation du Guide des Débits de boissons, Réalisation d'un quizz

Positionnement du stagiaire et individualisation du parcours de formation : Entretien de positionnement avec le conseiller formation et /ou le formateur.

Sanction de la formation : attestation de fin de formation

Session : selon calendrier

Nombre d'heures en centre : 6, 7 ou 20 heures selon le type de licence envisagée

Lieu de formation : Académie Lax – 175, avenue de Prades 66000 Perpignan

Accès à la formation et coût :

Devis sur demande.

Prévoir un délai suffisant si prise en charge.

Contact : contact@academielax.com

Tel : 09.52.27.34.71

Accès des locaux conformes aux personnes à mobilité réduite

Accueil des personnes en situation de handicap, par le référent handicap, en entretien

Programme de la formation permis d'exploitation :

- Présentation du permis d'exploitation et de son évolution.
- Les conditions d'ouverture juridiques, les nationalités autorisées, l'absence de condamnation, définition des différentes licences, durée de validité d'une licence et les conditions de délivrance.
- Formalités administratives, immatriculation, déclaration fiscale.
- Le droit, l'organisation juridique, judiciaire, la responsabilité civile, pénale des personnes morales et physiques, les infractions, les délits, la mise en danger d'autrui.
- La loi Evin du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme.
- Fonctionnement des établissements, réglementations et obligations à l'exploitation des terrasses, horaires d'ouverture et de fermeture des établissements, les terrasses, les jeux l'affichage des prix, délivrance de notes, les procédures caisse, les responsabilités.
- Les licences et classification des boissons, classification des débits de boissons, conditions d'ouverture et d'exploitation d'un débit de boissons, les incompatibilités d'exploiter, les incapacités d'exploiter.
- Ouverture, mutation et transfert d'un débit de boissons, le transfert d'un débit de boissons hors de la commune.
- Les cas de fermeture : fermeture administrative, fermeture temporaire, fermeture définitive.
- Les zones protégées, commerce des boissons, le débit temporaire.
- Condition d'ouverture et d'exploitation d'un établissement de vente à emporter
- Obligations relatives à l'établissement
- Les conditions tenant à la personne
- Les affichages
- La loi Hôpital, du 21 juillet 2009
- Sanctions
- La publicité sur les boissons alcooliques, l'étalage obligatoire de boissons, les affichages obligatoires, la protection des mineurs, la répression de l'ivresse publique, le constat des infractions et sanctions, la revente du tabac.
- L'application de la loi EVIN.
- La lutte contre les stupéfiants, l'identification des risques, les sanctions encourues la responsabilité.
- Lutte contre les nuisances sonores, les sources de bruit, les moyens pour lutter contre le bruit, la diffusion de musique amplifiée, les organismes de contrôle et de certification l'étude d'impact.
- Lutte contre les discriminations, la notion de discrimination, les sanctions.
- Sécurité des salariés, des personnes à charges dans l'établissement ERP, responsabilité de l'exploitant en matière de sécurité.
- Obligation en droit du travail, les formalités de déclaration à l'embauche, le registre du personnel, responsabilité de l'employeur à l'égard du salarié, les contrats de travail et contrat spécifiques au CHR.

Remise du CERFA n°14407*03 permis d'exploitation (validité 10 ans)

ou CERFA n°14407*03 permis d'exploitation avec option loueur chambre d'hôte